

Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Informations déclarant

Nom Prénom BERRY magalie
Adresse email magalie.berry@algeei.org

Informations entreprise/UES

Structure Entreprise
Tranche effectifs De 251 à 999 inclus
Raison sociale ASS LAIQUE DE GESTION D ETABLISSEMENTS D
EDUCATION ET D INSERTION
Siren 332803519
Code NAF 87.10B - Hébergement médicalisé pour enfants
handicapés
Adresse DELTAGRO 3 LD AGROPOLE 47310 ESTILLAC

Informations calcul et période de référence

Année au titre de laquelle les indicateurs sont
calculés 2024
Date de fin de la période de référence 31/12/2024
Nombre de salariés pris en compte pour le calcul
des indicateurs 750

Indicateur relatif à l'écart de rémunération

Modalité de calcul Par catégorie socio-professionnelle
Résultat final en % 3.1
Population envers laquelle l'écart est favorable Hommes
Nombre de points obtenus 36

Indicateur relatif à l'écart de taux d'augmentations individuelles (hors promotions)

Résultat final en % 1.6
Population envers laquelle l'écart est favorable Femmes
Nombre de points obtenus 20



Récapitulatif de la déclaration de l'index de l'égalité professionnelle femmes-hommes pour l'année 2025 au titre des données 2024

Indicateur relatif à l'écart de taux de promotions

Résultat final en %	0.2
Population envers laquelle l'écart est favorable	Hommes
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au % de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Résultat final en %	100
Nombre de points obtenus	15

Indicateur relatif au nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Résultat en nombre de salariés du sexe sous-représenté	2
Sexe des salariés sur-représentés	Hommes
Nombre de points obtenus	5

Index égalité professionnelle

Total de points obtenus	91
Nombre de points maximum pouvant être obtenus	100
Résultat final sur 100 points	91

Publication des résultats obtenus

Date de publication	28/02/2025
Site Internet de publication	https://algeei.org

Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes

Calculs automatiques, ne pas modifier.

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	3,1	36	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de %)	1	1,6	20	20	20
3- écarts de promotions (en points de %)	1	0,4	15	15	15
4- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	2	5	10	10
Total des indicateurs calculables			91		100
INDEX (sur 100 points)			91		100

1- Indicateur d'écart de rémunération

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter. Ne renseigner les salaires moyens que lorsqu'ils sont calculés sur au moins trois personnes.

Catégories de postes équivalents :
Seuil de pertinence associé :

4 CSP
5%
Par défaut, les catégories de postes équivalents sont les 4 catégories socioprofessionnelles (CSP).
Par défaut, le seuil de pertinence est fixé à 5 % (pour une catégorisation en 4 CSP). Pour toute autre catégorisation, il est fixé à 2 %.
Remplacer 5 % par 2 % si vous êtes dans ce cas.

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	tranche d'âge	rémunération brute moyenne par EQTP		écart de rémunération moyenne	écart après application du seuil de pertinence	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides (groupes pris en compte)	écart pondéré
		femmes	hommes			femmes	hommes			
ouvriers	moins de 30 ans							0	0	0,00%
	30 à 39 ans							0	0	0,00%
	40 à 49 ans							0	0	0,00%
	50 ans et plus							0	0	0,00%
employés	moins de 30 ans	25 449	23 164	-9,9%	-4,9%	38	11	1	49	-0,31%
	30 à 39 ans	25 261	24 973	-1,2%	0,0%	77	51	1	128	0,00%
	40 à 49 ans	23 608	24 078	2,0%	0,0%	128	40	1	168	0,00%
	50 ans et plus	23 435	23 267	-0,7%	0,0%	189	71	1	260	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	27 388	22 147	-23,7%	-18,7%	5	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	27 831	29 696	6,3%	1,3%	5	1	0	0	0,00%
	40 à 49 ans	26 318	25 940	-1,5%	0,0%	14	4	1	18	0,00%
	50 ans et plus	25 372	24 127	-5,2%	-0,2%	25	3	1	28	-0,01%
ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	31 326	25 666	-22,1%	-17,1%	6	1	0	0	0,00%
	30 à 39 ans	31 286	44 514	29,7%	24,7%	21	5	1	26	0,84%
	40 à 49 ans	33 924	44 127	23,1%	18,1%	26	8	1	34	0,80%
	50 ans et plus	37 210	52 551	29,2%	24,2%	31	25	1	56	1,77%
ensemble des salariés		25 704	28 446	9,6%		786			767	3,09%

Pour des catégories de postes équivalents plus fines que les 4 CSP, dupliquer et insérer les lignes 12 à 15 après la ligne 19 autant de fois que nécessaire et modifier les intitulés de catégories de postes. Dans ce cas, les effectifs par CSP doivent être renseignés dans les cellules grises pour le calcul des indicateurs d'augmentation et de promotion.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

indicateur d'écart de rémunération (%) :

3,1

note obtenue sur 40 :

36

Les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

Un écart de rémunération est constaté en faveur des hommes.

2- indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écarts de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux d'augmentation (proportion de salariés augmentés) *		écart de taux d'augmentation	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0,00%
employés	6,3%	3,5%	-2,8%	432	173	1	605	-2,31%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	49	9	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	8,3%	12,8%	4,5%	84	39	1	123	0,76%
ensemble des salariés	6,0%	5,0%	-1,0%	786			728	-1,55%

* Seules les augmentations individuelles du salaire de base sont à prendre en compte, lorsqu'elles ne correspondent pas à des promotions.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des augmentations et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart d'augmentations (points de %) :

1,6

Un écart d'augmentations est constaté en faveur des femmes.

note obtenue sur 20 :

20

L'écart d'augmentations réduit l'écart de rémunération. Tous les points sont accordés.

3- indicateur d'écart de taux de promotions

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules (sauf les cellules grises si vous utilisez une autre catégorisation que les CSP pour l'indicateur d'écart de rémunération). Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

En l'absence de modification de votre part, les nombres de salariés sont calculés d'après les données renseignées pour l'indicateur d'écart de rémunération (cellules grises).

catégorie socioprofessionnelle (CSP)	taux de promotion (proportion de salariés promus)		écart de taux de promotion	nombre de salariés		validité du groupe (1=oui, 0=non)	effectifs valides	écart pondéré
	femmes	hommes		femmes	hommes			
ouvriers	0,0%	0,0%	0,0%	0	0	0	0	0,00%
employés	0,0%	0,0%	0,0%	432	173	1	605	0,00%
techniciens et agents de maîtrise	0,0%	0,0%	0,0%	49	9	0	0	0,00%
ingénieurs et cadres	0,0%	2,6%	2,6%	84	39	1	123	0,43%
ensemble des salariés	0,0%	0,5%	0,5%	786			728	0,43%

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

1

Il y a eu des promotions et les effectifs valides représentent plus de 40 % des effectifs totaux.

indicateur d'écart de promotions (points de %) :

0,4

Un écart de promotions est constaté en faveur des hommes.

note obtenue sur 15 :

15

4- pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

ensemble des salariés	nombre de salariées de retour de congé maternité*		pourcentage de salariés augmentés
	total	augmentées**	
	11	11	100%

* Les salariés à considérer sont les salariés revenus de congé maternité ou d'adoption (éventuellement prolongé par un congé parental) pendant la période de référence, et durant lequel sont intervenues des augmentations générales et/ou individuelles pour les salariés relevant de la même catégorie professionnelle, ou à défaut, pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. Même si ces salariés ont été absents plus de la moitié de la

** Les augmentations à prendre en compte sont celles qui sont intervenues soit pendant le congé maternité/adoption, soit à son retour, avant la fin de la période de référence.

indicateur calculable (1=oui, 0=non) :

indicateur de pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité (%) :

note obtenue sur 15 :

1 Il y a eu au moins un retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé.

100

15

La loi sur les augmentations au retour de congé maternité a été appliquée à tous les salariés. Tous les points sont accordés.

5- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Saisir vos données dans les seules cellules vertes. Ne rien saisir dans les autres cellules. Les résultats apparaissent dans les cellules jaunes. Ils peuvent être accompagnés de commentaires pour les interpréter.

	Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations*		nombre de salariés du sexe sous-représenté
	femmes	hommes	
ensemble des salariés	2	8	10
			2

* Les rémunérations à considérer sont les rémunérations brutes annuelles par EQTP utilisées pour l'indicateur 1.

indicateur du nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations :
note obtenue sur 10 :

2
5

Les femmes sont sous-représentées parmi les salariés les mieux rémunérés.